

Accord sur l'accompagnement relatif aux RCC dans les Services Centraux en 2021

**MARK, SGSS, GBSU,
HRCO/COMM,
CPLE et RISQ**



**Construisons l'avenir,
Ensemble !**

la
cgt

**SOCIETE
GENERALE**

Table des matières

❖	Rappel et Documentation	Page 3
❖	Planning	Page 4
❖	Salariés Concernés : Direct et Indirect	Page 5
❖	Salariés concernés : Choix possibles	Page 6
❖	Mesures de reclassement en interne	Page 7
❖	Sortir de l'entreprise : 1- Projets	Page 8
❖	Sortir de l'entreprise : 2- Indemnités	Page 9
❖	Sortir de l'entreprise : 3- Mesures Spécifiques	Page 10
❖	Transition d'activité (TA)	Page 11
❖	Séquence : Salarié Directement Concerné	Page 12
❖	Séquence : Salarié Indirectement Concerné	Page 13
❖	Séquence : Transition d'Activité (TA)	Page 14
❖	Commission de Recours	Page 15
❖	Annexes	Page 16
❖	Annexes 1 : Liste des Postes Vacants au 4 mars 2021	Page 17-22
❖	Annexes 2 : Synthèse Bilan GBIS/IBSF 2019	Page 23
❖	Annexes 3 : Liste des documents utiles	Page 24

Rappel et Documentation

➤ Chronologie :

- Présentation du plan aux Organisations Syndicales le 9 novembre 2020,
- Présentation des dossiers au CSE des Services Centraux les 26/27 Novembre 2020, Compte Rendu des séances,
- Négociation de l'accord RCC avec les Organisations Syndicales en cours,
- Expertise économique SECAFI, Conclusions communiquées en fin janvier 2021,
- Consultation aux CSE, suite à l'expertise, les 10/11 et 16 février (Paris)

➤ Rappels :

- 724 postes supprimés dont 664 dans les Services Centraux et 60 sur Nantes,
- Entités concernés : MARK, SGSS, SGBU, HRCO/COMM, CPLE et RISQ.
- Nombre de poste restant à supprimer au 31 janvier : 441 à Paris, 35 à Nantes (prochaine mise à jour des postes vacants le 8 mars 21)

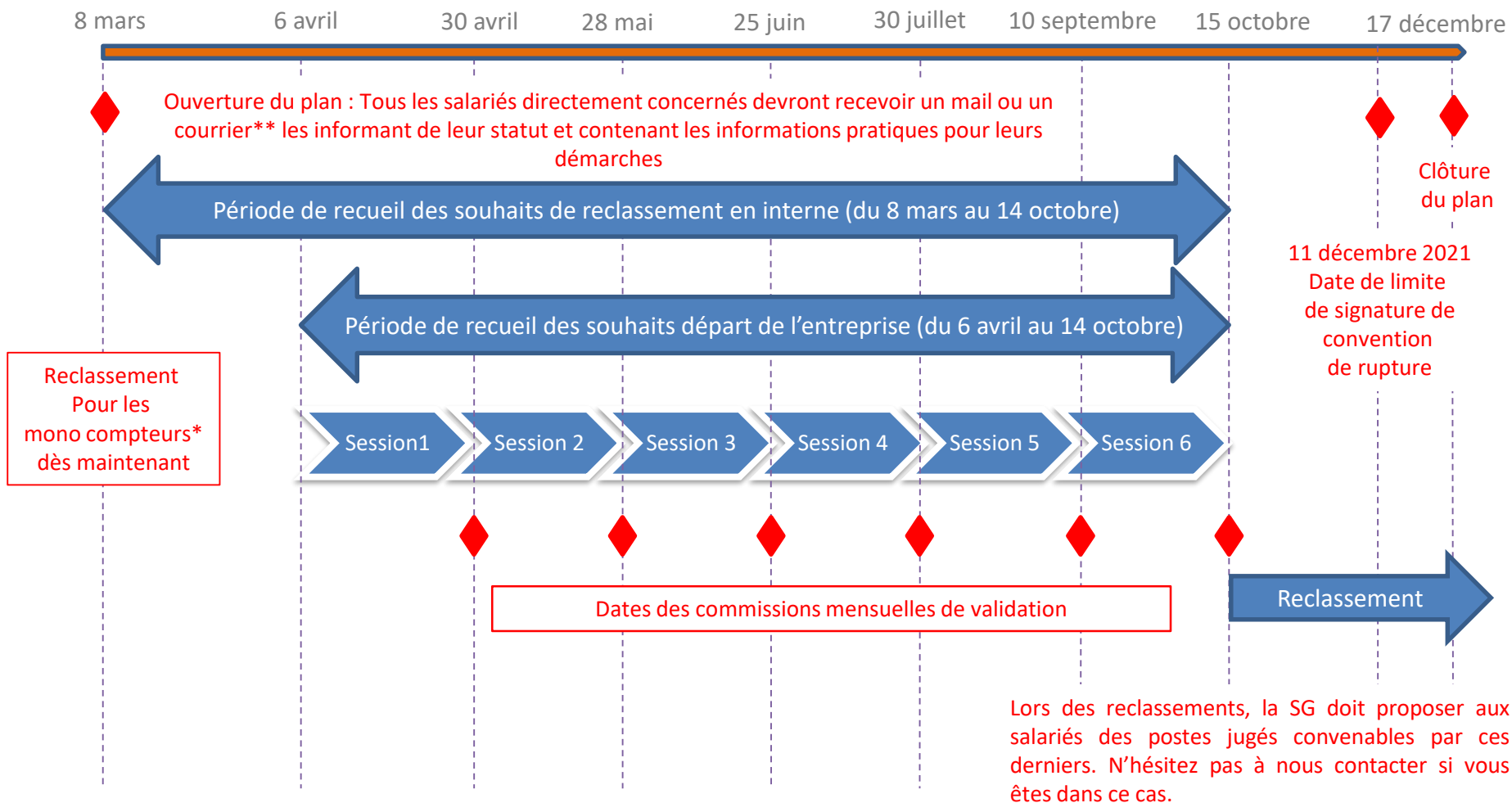
➤ Documentation :

Vous trouverez toute la documentation concernant le plan sur notre site : www.cgtsocgen.fr



Pour nous contacter : cgt.sg@wanadoo.fr
ou par tél : 01 42 14 30 68

Planning



* Mono Compteur : tous les postes d'un service cible sont supprimés.

** Les salariés en arrêt de longue durée recevront un courrier, les autres un mail.

Salariés Concernés : Direct et Indirect

Sont Directement concernés (SDC) :

- Les salariés dont la dernière affectation correspond à un poste supprimé, c'est-à-dire au croisement CA/Code Emploi. Qu'ils soient en mission, en mobilité, présents ou absents de l'entreprise et que le poste soit occupé ou non.
- Les salariés dans les périmètres concernés en expatriation dont la date de fin d'expatriation serait comprise entre T4 2020 et T3 2021 et qu'aucune affectation n'aurait été définie au 1^{er} mars 2021.
- Les salariés dont un poste a été supprimé lors d'une précédente réorganisation n'ayant pas de poste pérenne défini au 1^{er} décembre 2020.

Sont indirectement concernés (NDC) : Tous les autres salariés des Services Centraux Parisiens ou nantais, à condition de ne pas faire partie des compétences indispensables (A vérifier auprès de la RH au moment de la levée de confidentialité, slide 12)

NB : Sont exclus, les salariés en cursus Reskilling, ou ayant déjà signé une transition d'activité (TA) : un mi-temps sénior ou congé de fin de carrière.

Salariés concernés : Choix possibles

- **Demander un reclassement sur un autre poste à la SG**, c'est comme une mobilité mais avec des moyens renforcés : les RH peuvent alors accorder, sur demande du salarié, un budget pour la réalisation d'un bilan de compétences (2 000 euros max) ainsi qu'un budget pour la mise en place d'un plan de formation (650 heures max) dédié à la prise du nouveau poste,
- **Présenter un projet pour quitter l'entreprise*** en bénéficiant d'un « chèque » (CDI, création ou reprise d'entreprise, formation diplômante, ...). Pour bénéficier de cette mesure, la salarié doit avoir au moins 3 années d'ancienneté et ne fait partie des compétences indispensables.
- **Demander à partir en pré-retraite (TA)**, Pour les salariés qui sont à 36 mois ou moins du départ à la retraite à taux plein au 1^{er} Décembre 2021 (date CNAV)*.
- **Être reclassé sur le poste « convenable » proposé par la Direction dans la nouvelle organisation** : Si un salarié occupe un poste qui reste à supprimer après la fermeture du plan (A partir du 15 octobre 2021). *Si vous êtes dans ce cas, contactez-nous pour vous faire accompagner.*

Attention : Lors qu'un service a atteint son objectif de suppression de postes, tous les salariés directement concernés de ce service passent en indirects.

Reclassement en interne : Mesures d'accompagnement

- Accompagnement renforcé par la Direction des Métiers,
- Bilan de compétence pendant les heures de travail, prise en charge par la SG jusqu'à 2000 euros TTC,
- Proposition de la SG, suite au bilan de compétence et au poste visé : programme personnalisé notamment pour réaliser des formations qualifiantes ou certifiantes.
- Formation* de prise de poste : au sein de l'entité accueillante – (Carnet de Route).
- Formation* permettant une réorientation professionnelle jusqu'à 650 heures
- Mesures relatives à la mobilité géographique.

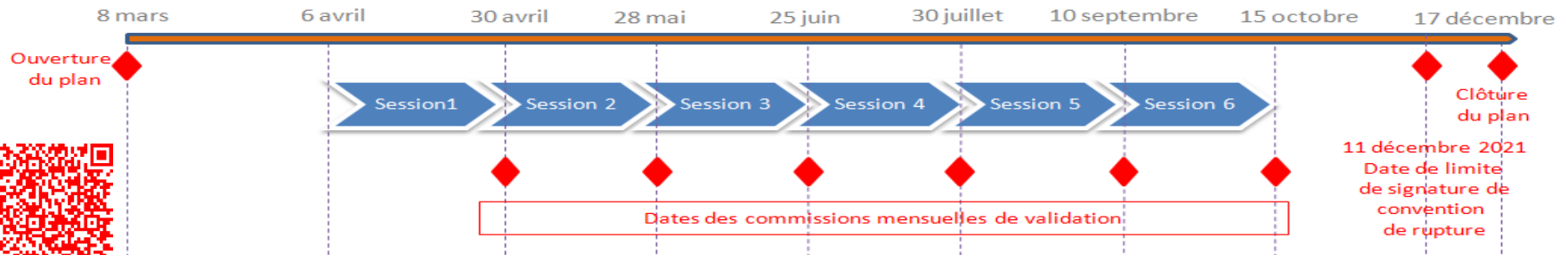
Sortir de l'entreprise : 1- Projets

- **Salariés ayant au moins 3 ans d'ancienneté et non reconnus comme indispensables,**
- Salariés directement concernés,
- Salarié indirectement concerné à condition que son départ permette de reclasser un salarié directement concerné,
- Quel que soit son statut (SDC ou NDC) le salarié candidat au départ doit avoir un projet :
 - ❖ **Embauches externes***, Pièces à fournir : promesse d'embauche CDI ou CDD de plus de 6 mois.
 - ❖ **Création d'entreprise*** : Projet de création ou Business Plan validé par Right Management, **validation uniquement basée sur la complétude des documents demandés.**
 - ❖ **Formation qualifiante, certifiante ou diplômante*** : Présentation de la formation et avis d'acceptation.
 - ❖ **Transition d'activité (TA)**
 - ❖ **Autres** si justifiant des ressources financières suffisantes.
- **Règle de priorité** : Dans une même commission de validation, s'il y a plus de candidatures que de postes à supprimer dans une entité (CA), la priorité sera donnée aux salariés directement concernés par ordre d'ancienneté décroissante. En cas d'ancienneté égale au jour près, c'est la date de candidature qui départagera : le salarié ayant candidaté le plus tôt étant prioritaire.

Les projets qui ont lieu à l'étranger sont éligibles au plan !

* Si le projet a lieu à l'étranger, les documents à fournir devront, soient être rédigés en anglais soient traduits en français.

Sortir de l'entreprise* : 2- Indemnités



[Vous trouverez ici une calculatrice Excel pour vous aider à calculer vos indemnités](#)

- **30 jours calendaires après la validation des sessions 1 et 2**
 - ❖ 1 mois par semestre d'ancienneté (voir calcul du salaire mensuel)
 - ❖ 25 K€ bruts minimum, 50 K€ bruts minimum si plus de 5 ans d'ancienneté
 - ❖ 30 mois de salaire maximum ou 10 fois le plafond de la sécurité sociale
 - ❖ **+20% des indemnités du booster ou minimum de 20 K€.**
- **30 jours calendaires après la validation des sessions 3, 4 et 5**
 - ❖ **0,8** mois par semestre d'ancienneté
 - ❖ **20** K€ bruts minimum, **40** K€ bruts minimum si plus de 5 ans d'ancienneté
 - ❖ **24** mois de salaire maximum ou 10 fois le plafond de la sécurité sociale
- **30 jours calendaires après la validation de la session 6**
 - ❖ **0,6** mois par semestre
 - ❖ **15** K€ bruts minimum, **30** K€ bruts minimum si plus de 5 ans d'ancienneté
 - ❖ 24 mois de salaire maximum ou 10 fois le plafond de la sécurité sociale

Calcul salaire mensuel

Salaire annuel RAGB / 12
+
Moyenne des bonus 2018
et de 2019 mensualisée.

Calcul des bonus mensualisés selon l'ancienneté

A partir de 5 ans : 1/48 de la moyenne des parts variables de 2018 et 2019
A partir de 10 ans : 1/36...
A partir de 15 ans : 1/24...
A partir de 20 ans : 1/12...

- **Les salariés sortants conservent des bonus différés et droits à actions aux échéances initialement prévues**
 - **Cas de temps partiel/temps complet : Calcul proportionnel à la durée des périodes.**

Sortir de l'entreprise* : 3- Mesures Spécifiques

➤ **Création, Reprise ou Participation d'entreprise**

- ❖ 20 K€ sur présentation du Kbis, quelques mois après la sortie effective de l'entreprise,
- ❖ 8 K€ maximum pour formation courte, sur présentation de facture.

➤ **Embauches externes**

- ❖ Contrat ou Promesse d'embauche CDI ou CDD de plus de 6 mois,
- ❖ 8 K€ maximum pour formation courte, sur présentation de facture.

➤ **Formation diplômante visant à la reconversion professionnelle**

- ❖ 25 K€ maximum sur présentation de la facture.

Transition d'activité (TA)

➤ Conditions

- ❖ Eligible au plan,
- ❖ A moins de 3 ans de la retraite à taux plein au plus tard au 1^{er} décembre 2024.

➤ Mesures d'accompagnement

- ❖ Mensuel = 70% x 1/12 de la rémunération brute annuelle de référence.
 - ✓ Rémunération brute annuelle de référence = RAGB + 50% de la moyenne des bonus de 2018 et 2019 (Bonus plafonnés à 100 keuros). Dans la limite de 2 plafonds annuels de sécurité sociale : Pour la partie qui dépasse cette limite on passe à 60%.

➤ Evolution éventuelle du régimes des retraites

- ❖ S'il y a un allongement de la durée de travail pour avoir une retraite à taux plein d'un an ou plus : La SG maintiendra le dispositif de versement pour une durée supplémentaire de 12 mois sans pouvoir dépasser 4 ans (durée total du TA)

Pendant la durée de la TA, le salarié conserve son statut de salarié SG et est éligible à la participation et à l'épargne salariale ainsi que la mutuelle et les activités sociales et culturelles mais n'ont pas droit aux congés et aux RTT.

Nota Bene : Un salarié éligible à la TA ne peut pas bénéficier des mesures pour autre projet de départ d'entreprise, mais il peut aussi demander un reclassement.

Séquence* : Salarié Directement Concerné

➤ Reclassement : A partir du 8 mars 21 :

- Les SDC peuvent postuler sur la Bourse des Emplois. La levée de confidentialité a lieu lors de la présentation de la candidature du SDC au manager accueillant.
- Une fois que la SDC a trouvé son poste et accepté par le service accueillant, il envoie sa candidature par mail à la Direction des Métiers (DM) qui l'examinera à la cession de validation.
- Rappel : Les SDC bénéficient un bilan de compétence (2000 euros max), et d'un plan de formation en fonction des postes cibles (650 heures max). Les formations débutent après la validation du dossier de reclassement par la Direction des Métiers.

➤ Départ d'entreprise : A partir du 6 avril 21 :

- Si votre dossier de votre projet est complet, vous pouvez envoyer par mail en demande de validation à Right Management (RM). Si besoin, vous pouvez vous faire assister par RM, en prenant RDV Skype* ou présentiel si les conditions sanitaires le permettent.
- Une fois votre dossier validé, vous pouvez envoyer votre candidature à la Direction des Métiers, avec la date de sortie souhaitée.
- Validation par DM du dossier en fin de cession. Vous avez 5 jours pour confirmer votre volonté au départ, cette confirmation vaut levée de confidentialité.
- Signature de la convention de rupture conventionnelle collective,
- Départ effectif de l'entreprise (15 jours calendaires de rétractation après la date de signature),
- Versement des 20 K€ sur présentation du Kbis (création d'entreprise), paiement des frais de scolarité directement aux organismes de formation par la SG (formation de reconversion)

Séquence * : Salarié Indirectement Concerné

➤ Départ d'entreprise : A partir du 6 avril :

- Lever de confidentialité auprès de la hiérarchie (compétences indispensables ?) et auprès de RH pour la publication du poste dans la bourse des emplois.
- Appariement avec un salarié directement concerné.
- Si votre dossier de votre projet est complet, vous pouvez envoyer par mail en demande de validation à Right Management (RM). Si besoin, vous pouvez vous faire assister par RM, en prenant RDV Skype* ou présentiel si les conditions sanitaires le permettent.
- Une fois votre dossier validé, vous pouvez envoyer votre candidature à la Direction des Métiers, avec la date de sortie souhaitée.
- Validation par DM du dossier en fin de cession. Vous avez 5 jours pour confirmer votre volonté au départ, cette confirmation vaut levée de confidentialité.
- Signature de la convention de rupture conventionnelle collective,
- Départ effectif de l'entreprise (15 jours calendaires de rétractation après la date de signature),
- Versement des 20 K€ sur présentation du Kbis (création d'entreprise), paiement des frais de scolarité directement aux organismes de formation par la SG (formation de reconversion)

Séquence* : Transition d'Activité (TA)

➤ Départ d'entreprise

- Candidature au départ par mail à envoyer à la Direction des Métiers,
- Validation ou pas du dossier en fin de la cession (voir dates dans planning),
- Levée de confidentialité auprès de la RH,
- Signature de la convention de rupture conventionnelle collective,
- Départ effectif de l'entreprise le 1^{er} jour d'un mois et après 15 jours calendaires de rétractation à partir de la date de signature,

- En cas d'évolution du régime des retraites : allongement de la durée des cotisations d'un an ou plus, la SG maintiendra le dispositif de transition d'activité pour une durée de 12 mois maximum.

Commission de Recours

Une commission de recours est prévue dans l'accord, vous pouvez nous contacter à tout moment du processus et quel que soit votre statut.

Pour nous contacter : cgt.sg@wanadoo.fr
ou par tél : 01 42 14 30 68



Annexes

Annexes 1 : 1/6 Postes Vacants au

3 mars 2021

CA Cible	Code Emploi	Emploi	Nombre de suppressions de postes	Nombre de postes vacants
SGSS/CAO/CRE/PAR	2909	ANALYSTE RISQUE DE CREDIT	1	1
SGSS/CAO/SEG/PAR	2555	CHEF DE PROJET	1	1
SGSS/CMS/COV/GSF	4065	CHARGE DE RELATION CLIENT	1	1
SGSS/CMS/COV/SRMP/PAR	4012	COMMERCIAL INSTITU FRANÇAIS	2	1
SGSS/CMS/CTS/CLC/INV	5002	CHARGE DE CLIENTELE	1	1
SGSS/CMS/ENG/PAR	4003	INGENIEUR PRODUITS	2	1
SGSS/CMS/GBM	1124	CHARGE DE REFERENTIELS	1	1
SGSS/CMS/GBM	5012	RESPONSABLE SECTEUR CLIENTELE	1	1
SGSS/CMS/GBM	6006	SECRETAIRE DE DIRECTION	1	1
SGSS/CMS/GBM	6118	COO/RESP SUIVI DES ACTIVITES	2	2
SGSS/DAT/PAR	1123	RESP D'EQUIPE OPERATIONS	1	1
SGSS/DAT/PAR	1124	CHARGE DE REFERENTIELS	7	5
SGSS/DAT/PAR	1126	CHARGE DES OPERATIONS CLIENTS	1	1
SGSS/FSO/FVS/NAV/BUS	1126	CHARGE DES OPERATIONS CLIENTS	21	5
SGSS/FSO/FVS/NAV/BUS	1127	EXPERT DES OPERATIONS	2	2
SGSS/FSO/FVS/NAV/GOS	1127	EXPERT DES OPERATIONS	2	1
SGSS/FSO/MOS/PAR	5342	CHARGE DE MIDDLE OFFICE	5	3
SGSS/SBO/CSS/BOC/PAR	1126	CHARGE DES OPERATIONS CLIENTS	12	5
SGSS/SBO/CSS/CAS/PAR	1126	CHARGE DES OPERATIONS CLIENTS	3	3
SGSS/SBO/CSS/PAR	1128	EXPERT FILIERE OPERATIONS	1	1
SGSS/TTD/AST/PAR	2813	ANALYSTE METIER	9	1
SGSS/TTD/AST/PAR	2891	GESTIONNAIRE APPLICATION-SAU	2	1
SGSS/TTD/CLI/PAR	2550	CHEF DE PROJET SI	2	1
SGSS/TTD/CSE/PAR	2811	HOMOLOGATEUR SI	1	1
SGSS/TTD/RPM/PAR	2820	SUPPORT CLIENTS/APPLICATIONS	1	1
GBSU/COO/CLE	2550	CHEF DE PROJET SI	1	1
GBSU/COO/CLE	2555	CHEF DE PROJET	1	1
GBSU/COO/CRE	2555	CHEF DE PROJET	1	1
GBSU/COO/DIR	2556	DIRECTEUR DE PROJET	1	1

* Les services ayant le nombre de postes vacants supérieur ou égale au nombre de poste supprimés au 30 novembre 2020

Annexes 1 : 2/6 Postes Vacants au

3 mars 2021

GBSU/COO/PIL	2885	GESTIONNAIRE RESSOURCES SI	2	1
GBSU/COO/PIL	2892	RESP PIL CONTRAT PRESTA/EDITEU	1	1
GBSU/EQD/CTY	1126	CHARGE DES OPERATIONS CLIENTS	1	1
GBSU/EQD/CXP	4065	CHARGE DE RELATION CLIENT	2	1
GBSU/EQD/EXO	1127	EXPERT DES OPERATIONS	1	1
GBSU/EQD/EXO	5342	CHARGE DE MIDDLE OFFICE	12	6
GBSU/EQD/LDP	2838	AGILE/SCRUM MASTER	1	1
GBSU/EQD/LMF	2872	RESPONSABLE DE DOMAINE SI	1	1
GBSU/EQD/LMF	2886	RESP APPLICATION INFORMATIQUE	2	1
GBSU/EQD/LMS	1122	RESPONSABLE DES OPERATIONS	1	1
GBSU/EQD/LMS	1126	CHARGE DES OPERATIONS CLIENTS	8	4
GBSU/EQD/LMS	2819	RESP SUPPORT CLIENTS/APPLI	1	1
GBSU/EQD/TSF	2838	AGILE/SCRUM MASTER	1	1
GBSU/EQD/TSF	5342	CHARGE DE MIDDLE OFFICE	2	2
GBSU/EQD/VOL	1126	CHARGE DES OPERATIONS CLIENTS	3	1
GBSU/EQD/VOL	2763	EXPERT PROCESS AMELIO CONTINUE	1	1
GBSU/EQD/VOL	2813	ANALYSTE METIER	4	2
GBSU/EQD/VOL	2837	ING LOGICIEL/SOFTWARE ENG	4	1
GBSU/EQD/VOL	2838	AGILE/SCRUM MASTER	4	1
GBSU/EQD/VOL	2871	RESPONSABLE DE DIVISION SI	2	1
GBSU/EQD/VOL	5342	CHARGE DE MIDDLE OFFICE	1	1
GBSU/EQD/XSF	2550	CHEF DE PROJET SI	2	1
GBSU/FFC/CRE	1123	RESP D'EQUIPE OPERATIONS	1	1
GBSU/FFC/EXO	1127	EXPERT DES OPERATIONS	1	1
GBSU/FFC/EXO	5342	CHARGE DE MIDDLE OFFICE	3	3
GBSU/FFC/GFX	1123	RESP D'EQUIPE OPERATIONS	1	1
GBSU/FFC/GFX	1126	CHARGE DES OPERATIONS CLIENTS	5	3
GBSU/FFC/RTE	1127	EXPERT DES OPERATIONS	1	1
GBSU/FFC/RTE	1128	EXPERT FILIERE OPERATIONS	1	1
GBSU/FFC/TRS	2763	EXPERT PROCESS AMELIO CONTINUE	1	1
GBSU/FRMMRF	1124	CHARGE DE REFERENTIELS	3	1
GBSU/MTR/CCR/OPS	4065	CHARGE DE RELATION CLIENT	2	1

* Les services ayant le nombre de postes vacants supérieur ou égale au nombre de poste supprimés au 30 novembre 2020

Annexes 1 : 3/6 Postes Vacants au

3 mars 2021

GBSU/MTR/QPM	1030	DATAQUAL MGR/RESP QUAL DONNEES	1	1
GBSU/MTR/QPM	1127	EXPERT DES OPERATIONS	2	2
GBSU/MTR/QPM	2555	CHEF DE PROJET	1	1
GBSU/MTR/STL	1122	RESPONSABLE DES OPERATIONS	2	1
GBSU/MTR/TRS	2837	ING LOGICIEL/SOFTWARE ENG	1	1
GBSU/RMO/BCM	2919	ANALYSTE RISQUES OPE	2	1
GBSU/RMO/RMF	2918	RESP RISQUES OPERATIONNELS	1	1
COMM/MCO	2861	Responsable communication	2	1
COMM/MCO	2862	Chargé de communication	2	1
COMM/PLS	2861	Responsable communication	1	0
COMM/GBN	2862	Chargé de communication	3	2
COMM/BDF	2862	Chargé de communication	1	0
COMM/EMS	2862	Chargé de communication	1	0
COMM/EDE	2862	Chargé de communication	2	1
COMM/EDE	2869	Chargé de communication événementielle	4	3
CPLE/COO	6118	COO/RESP SUIVI DES ACTIVITES	4	3
CPLE/DIR	2715	RESPONSABLE CONFORMITE	1	1
CPLE/DTO	2555	CHEF DE PROJET	1	1
CPLE/FCC	2557	DIRECTEUR DE PROGRAMME	1	1
CPLE/FCC/AML	1026	REFERENT SECURITE FINANCIERE	1	1
CPLE/FCC/AML	2718	ANALYSTE SECURITE FINANCIERE	2	2
CPLE/FCC/AML	6118	COO/RESP SUIVI DES ACTIVITES	1	1
CPLE/FCC/EMB	6118	COO/RESP SUIVI DES ACTIVITES	1	1
CPLE/FCC/EMB/BSU	2718	ANALYSTE SECURITE FINANCIERE	2	2
CPLE/FCC/EMB/SAM	2718	ANALYSTE SECURITE FINANCIERE	2	2
CPLE/FRB	2715	RESPONSABLE CONFORMITE	2	1
CPLE/FRB/DPO	1019	REFERENT CONFORMITE	2	1
CPLE/FRB/FCC	1026	REFERENT SECURITE FINANCIERE	2	1
CPLE/FRB/FCC	2718	ANALYSTE SECURITE FINANCIERE	24	3
CPLE/IRB	1019	REFERENT CONFORMITE	4	2
CPLE/IRB/REG	1019	REFERENT CONFORMITE	1	1
CPLE/PRI	1019	REFERENT CONFORMITE	1	1

* Les services ayant le nombre de postes vacants supérieur ou égale au nombre de poste supprimés au 30 novembre 2020

Annexes 1 : 4/6 Postes Vacants au

3 mars 2021

CPLE/PRI/FCC	2718	ANALYSTE SECURITE FINANCIERE	2	2
CPLE/PRI/REG	1019	REFERENT CONFORMITE	2	2
CPLE/WSB	2715	RESPONSABLE CONFORMITE	1	1
CPLE/WSB/FCC	1019&1026	REF CONFORMITE / REFE SECURITE FINANCIERE	6	3
CPLE/WSB/FCC/ACM	2718	ANALYSTE SECURITE FINANCIERE	3	3
CPLE/WSB/GTP	2715	RESPONSABLE CONFORMITE	2	1
CPLE/WSB/REG	1019	REFERENT CONFORMITE	2	2
CPLE/WSB/REG	2556	DIRECTEUR DE PROJET	2	1
CPLE/WSB/REG/VDF	1019	REFERENT CONFORMITE	1	1
CPLE/WSB/SUR	1027	CONTROLEUR CONFORMITE	5	1
RISQ/RMA/COO	2556	2556 - DIRECTEUR DE PROJET	1	1
RISQ/RMA/COO	2558	2558 - RESP PORTEFEUILLE PROJET (PPM)	1	1
RISQ/RMA/COO	2757	2757 - RESPONSABLE DE MISSIONS	4	4
RISQ/RMA/COO	2800	2800 - ARCHITECT FONCTIONNEL APPLICATIF	1	1
RISQ/RMA/DIR	2555	2555 - CHEF DE PROJET	2	1
RISQ/RMA/GRM	2906	2906 - ANALYSTE RISQ SUR OPE MARCHE	1	1
RISQ/RMA/GRM	6118	6118 - COO/RESP SUIVI DES ACTIVITES	1	1
RISQ/RMA/MRF	2906	2906 - ANALYSTE RISQ SUR OPE MARCHE	3	3
RISQ/RMA/MMG/DDO	1030	1030 - DATAQUAL MGR/RESP QUAL DONNEES	1	1
RISQ/RMA/MMG/DDO	2555	2555 - CHEF DE PROJET	1	1
RISQ/RMA/MMG/DDO	1153	1153 - DIGITAL OFFICER / RESP STRATEGIE DIGITA	1	1
RISQ/RMA/MMG/EQD	1113	1113 - ANALYSTE SUIVI ACTIVITE MARCHE	7	6
RISQ/RMA/MMG/EQD	2813	2813 - ANALYSTE METIER	1	1
RISQ/RMA/MMG/FIC	1113	1113 - ANALYSTE SUIVI ACTIVITE MARCHE	8	7
RISQ/RMA/MMG/XBC	1113	1113 - ANALYSTE SUIVI ACTIVITE MARCHE	3	3
RISQ/RMA/MMG/XRP	1113	1113 - ANALYSTE SUIVI ACTIVITE MARCHE	3	3
RISQ/CIB/COO	2917	2917 - CHARGE REPORTING RISQUES	1	1
RISQ/CIB/COS	2909	2909 - ANALYSTE RISQUE DE CREDIT	1	1
RISQ/BDF	2908	2908 - RESPONSABLE RISQUE DE CREDIT	1	1
MARK/BTO/ORMFOS/VFB	6118	COO/RESP SUIVI DES ACTIVITES	1	1
MARK/BTO/RSR/TDA	1113	ANALYSTE SUIVI ACTIVITE MARCHE	1	1
MARK/DIR	1016	RESP PERIM GEO OU FONCTIONNEL	1	1

* Les services ayant le nombre de postes vacants supérieur ou égale au nombre de poste supprimés au 30 novembre 2020

Annexes 1 : 5/6 Postes Vacants au

3 mars 2021

MARK/EQD/BTO/BMO/TRS	2555	CHEF DE PROJET	1	1
MARK/EQD/BTO/RSR/EUR	1905	ANALYSTE MARCHES FINANCIERS	1	1
MARK/EQD/BTO/RSR/EUR	2906	ANALYSTE RISQ SUR OPE MARCHE	1	1
MARK/EQD/CEE/SLS/ETS	1130	SALES TRADER	2	2
MARK/EQD/PSC/ETD	3818	VENDEUR MARCHES FINANCIERS	1	1
MARK/EQD/PSC/TRD/CCP	4073	ANALYSTE VENTES	1	1
MARK/EQD/SLS/DLP/FRA	3818	VENDEUR MARCHES FINANCIERS	1	1
MARK/EQD/SLS/STG/STR	4003	INGENIEUR PRODUITS	2	2
MARK/EQD/SPS/DIR	3931	RESP INGENIERIE FIN STRUCT	1	1
MARK/EQD/TDA/VAN	3814	TRADER	1	1
MARK/EQD/TRD/DIR/EUR	1915	RESPONSABLE TRADING	1	1
MARK/EQD/TRD/EXO/SEC	3814	TRADER	1	1
MARK/EQD/TRD/IDX/EUR	3814	TRADER	1	1
MARK/EQD/TRD/QIS/FIP	3814	TRADER	2	1
MARK/EQD/TRD/QIS/QVT	1915	RESPONSABLE TRADING	1	1
MARK/FIC/BTO/BMO	6118	COO/RESP SUIVI DES ACTIVITES	1	1
MARK/FIC/COR/RAF	3818	VENDEUR MARCHES FINANCIERS	1	1
MARK/SLS/DIR/EXF	1913	RESP VENTE MARCHES FINANCIERS	1	1
MARK/SLS/MKG/EUR	4181	CHARGE OPERATIONS MKG CLIENT	2	1
MARK/SPS/ISS	4003	INGENIEUR PRODUITS	2	1
MARK/SPS/SAF	4003	INGENIEUR PRODUITS	2	1
MARK/XAS/BTO/BMO	6118	COO/RESP SUIVI DES ACTIVITES	1	1
MARK/XAS/DIS/B2B/FRA	1913	RESP VENTE MARCHES FINANCIERS	1	1
MARK/XAS/DIS/B2B/FRA	3818	VENDEUR MARCHES FINANCIERS	1	1
MARK/XAS/DIS/B2B/UKI	4073	ANALYSTE VENTES	1	1
MARK/XAS/MGT/EXF	4073	ANALYSTE VENTES	1	1
MARK/XAS/SOL/FRA	3818	VENDEUR MARCHES FINANCIERS	1	1
HRCO/DIR	1018	DIRECTEUR DE CABINET	1	1
HRCO/DIR	1531	DIGITAL OF/RESP STRAT DIGITALE	1	1
HRCO/DIR	2556	DIRECTEUR DE PROJET	1	1
HRCO/DTS	2555	CHEF DE PROJET	1	2
HRCO/DTS	8040	SECRETAIRE	1	1

* Les services ayant le nombre de postes vacants supérieur ou égale au nombre de poste supprimés au 30 novembre 2020

Annexes 1 : 6/6 Postes Vacants au

3 mars 2021

HRCO/ECB	2686	EXPERT REMU/AVANTAGES SOC/MI	3	4
HRCO/IBF	2687	EXPERT DEVELOPPEMENT RH	1	1
HRCO/PRO	2555	CHEF DE PROJET	1	3
HRCO/SMF/ARH/CEN	2600	ASSISTANT(E) RH	3	1
HRCO/SMF/FOR/POP	2607	INGENIEUR PEDAGOGIQUE	2	1
HRCO/SMF/MET/HAN	2687	EXPERT DEVELOPPEMENT RH	5	1
HRCO/SSA/CJS	2686	EXPERT REMU/AVANTAGES SOC/MI	1	1
HRCO/TLD/TAL	2687	EXPERT DEVELOPPEMENT RH	1	1
			367	241

Annexes 2 : Synthèse du Plan* GBIS/IBSF 2019

Types	Départ	Rubriques	GBIS	IBFS	total		Types	Départ	Rubriques	GBIS	IBFS	total
SDC	Total SDC		442	116	558		SDC	Total SDC		86,5%	88,5%	86,9%
	DV	Total DV	295	64	359			DV	Total DV	57,7%	48,9%	55,9%
		Contrat	56	20	76				Contrat	11,0%	15,3%	11,8%
		Création	211	33	244				Création	41,3%	25,2%	38,0%
		Formation longue	28	11	39				Formation longue	5,5%	8,4%	6,1%
	TA		20	8	28			TA		3,9%	6,1%	4,4%
Reclassement		127	44	171		Reclassement		24,9%	33,6%	26,6%		
NDC	Total NDC		69	15	84		NDC	Total NDC		13,5%	11,5%	13,1%
	DV	Total DV	63	11	74			DV	Total DV	12,3%	8,4%	11,5%
		Contrat	13	4	17				Contrat	2,5%	3,1%	2,6%
		Création	44	5	49				Création	8,6%	3,8%	7,6%
		Formation longue	6	2	8				Formation longue	1,2%	1,5%	1,2%
	TA		5	4	9			TA		1,0%	3,1%	1,4%
Reclassement		1	0	1		Reclassement		0,2%	0,0%	0,2%		
Total			511	131	642		Total			100%	100%	100%

Total (SDC + NDC)		
DV	433	67,4%
Reclassement	172	26,8%
TA	37	5,8%
Total	642	100%

Annexes 3 : Liste des documents utiles

➤ CSE Des Services Centraux :

- ❖ [Dossiers remis aux CSE des Services Centraux Parisiens et Nantes \(MARK, GBSU, SGSS, HRCO, COMM, RISQ, CPLE\)](#)
- ❖ [Compte Rendu des présentations au CSE des Services Centraux des 27/28 Novembre 2020](#)

➤ Accord du plan de RCC 2021

- ❖ [Les Comptes Rendus des séances de négociation](#)
- ❖ [Consultation des salariés sur la signature de l'accord RCC](#)

➤ [Calculette des indemnités de départ](#)

➤ [Je sors de l'entreprise : Questions et Réponses](#)

➤ [Documents sur le plan précédent GBIS/IBFS 2019](#)

*Merci
de votre
attention*

